



# Réunion d'information du lundi 23 janvier 2023

## L'adressage



LA POSTE

## Ordre du jour

- Présentation La Poste et les Collectivités
- Présentation de la prestation Numérotation et Dénomination des voies
- La Parole aux utilisateurs de l'adresse
- Questions / réponses

Cocktail



## Comment vous accompagner dans votre développement ?

Intervention de Etienne DELORD

Responsable Client Entreprises et Collectivités

LA POSTE Groupe



# Secteur Public Local

Un positionnement stratégique de partenaire du SPL

## ACTION PUBLIQUE

### Santé social vieillissement

- Réduire les fractures territoriales et sociétales liées au vieillissement de la population
- Accompagner le bien vieillir à domicile

### Transition Energétique: (Logement/Mobilité...)

- Mettre en œuvre sur le territoire des politiques de soutien à la transition écologique
- Se comporter en administration exemplaire en termes de responsabilité environnementale

### Education

- Accompagner la transition numérique des établissements scolaires, via de l'équipement et des services d'accompagnement vers les usages

### Connaissance et attractivité des territoires

- Soutenir la digitalisation des commerces de proximité
- Sécuriser le fonctionnement des infrastructures clés du territoire
- Garantir la qualité du cadre de vie
- Connaître et cartographier les indicateurs clés du territoire

## COMMUNICATION PUBLIQUE

- Marketer son territoire
- Promouvoir les services de la collectivité
- Organiser la participation citoyenne
- Communiquer en temps de crise

## ADMINISTRATION DIGITALE

- Accompagner les démarches smart city des collectivités
- Améliorer la gestion de la relation citoyens
- Optimiser le fonctionnement interne

# Secteur Public Local

## Les offres prioritaires

### ACTION PUBLIQUE

#### Santé social vieillissement

Petits plats portés  
Cohesio  
Ardoiz  
Appels à projets conférence des financeurs  
Sujets émergents : domiciliation du courrier des sans domicile stable, médiation numérique...

#### Transition Energétique: (Logement/Mobilité...)

Action habitat  
Rénovation énergétique  
Vélopartage Green On  
Vélocitoyen  
Recygo

#### Education

Classes mobiles SQOOL / HP / Samsung  
Offre sur mesure conseils départementaux  
Offre sur mesure conseils régionaux (dont briques financement et portail)

#### Connaissance et attractivité des territoires

Ma Ville Mon Shopping  
Geoptis: Audit de la voirie, couverture mobile, qualité de l'air  
Geointelligence des territoires  
Proxi Vigie Urbaine  
ADN / Solutions fibre

### ADMINISTRATION NUMERIQUE Gestion de la Relation Citoyenne

**Relation citoyenne :** Portail citoyen / E-citiz, Maileva

**Gestion interne de la collectivité :** Fast parapheur / Fast élus, Vote multicanal

### COMMUNICATION PUBLIQUE

**Data :** Enrichissement, Ciblage, Conseil / cartographies, Proxi data

**Print :** Street'n'go, Box, IP, Gamme IP Communication publique – Promofolio, Remise commentée

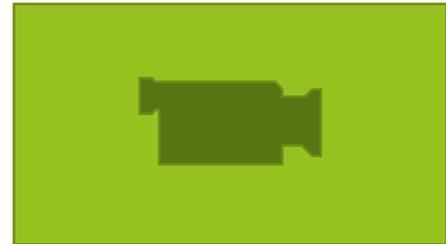
**Digital :** Isoskele; Rosetta by Dolmen, Courrier connecté

## La dénomination des voies

Intervention de Serge LABORDE

Expert

LA POSTE Groupe



## DES CHIFFRES QUI ALERTENT...

- La France compte **plus de 20 000 communes** qui ont au moins une **voie** qui n'est pas entièrement numérotée ;
- **2,6 millions d'habitations** qui ne disposent pas d'une adresse précise ;
- **12 000 voies homonymes** (même nom de voies au sein d'une même commune), avec une forte progression ces dernières années.

### LE SAVIEZ-VOUS !

L'adresse, un enjeu essentiel pour l'économie\*.

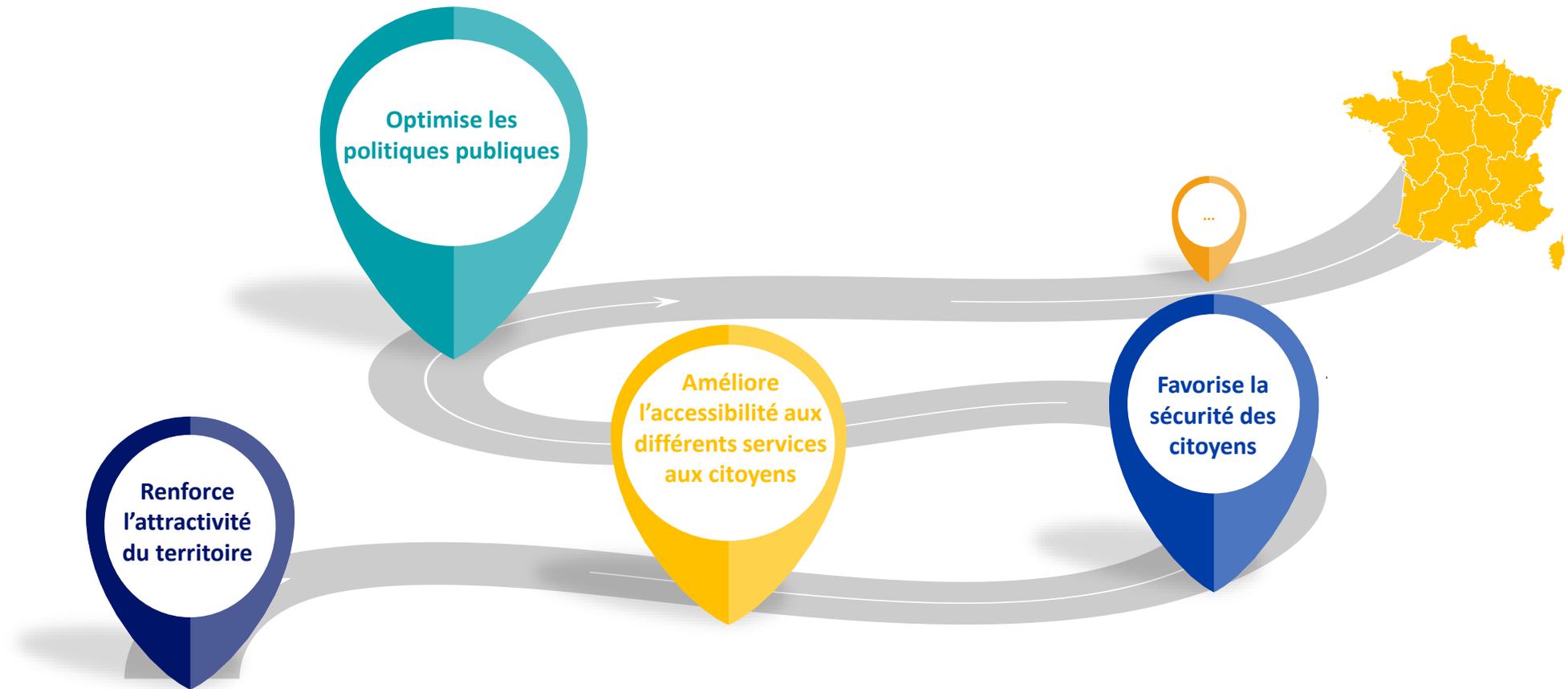
Le déficit d'adressage coûte un demi-point de PIB par an à la France :

- Soit **10 milliards d'euros** ;
- Soit + de **3000 euros** par adresse non numérotée.



(\*) *Source : Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP)*

« **UNE ADRESSE DE QUALITÉ...** »



**Vous avez des enjeux** en termes :

**DE FISCALITÉ**

**D'ÉCOLOGIE**

*Responsabilités sociétales et  
environnementales – localisation*

**D'OBLIGATIONS  
LÉGISLATIVES**

*- responsabilité pénale du maire engagée.*

**La Poste vous accompagne**

dans la mise en qualité de votre adressage pour vous permettre :

**D'optimiser vos recettes fiscales**  
en vous fournissant les éléments  
nécessaires à la mise à jour du cadastre

**De limiter l'impact carbone des  
livraisons** en fiabilisant les adresses  
de vos concitoyens

**D'assurer la sécurité de vos  
citoyens** en fiabilisant vos adresses  
pour une **intervention des secours  
rapide**

**De développer l'attractivité de votre commune** en facilitant l'installation de la fibre, mieux livrer les repas des seniors, mieux livrer les colis.



## **L'adresse, un bien public**

### **LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET LES BESOINS DES UTILISATEURS DE L'ADRESSE**

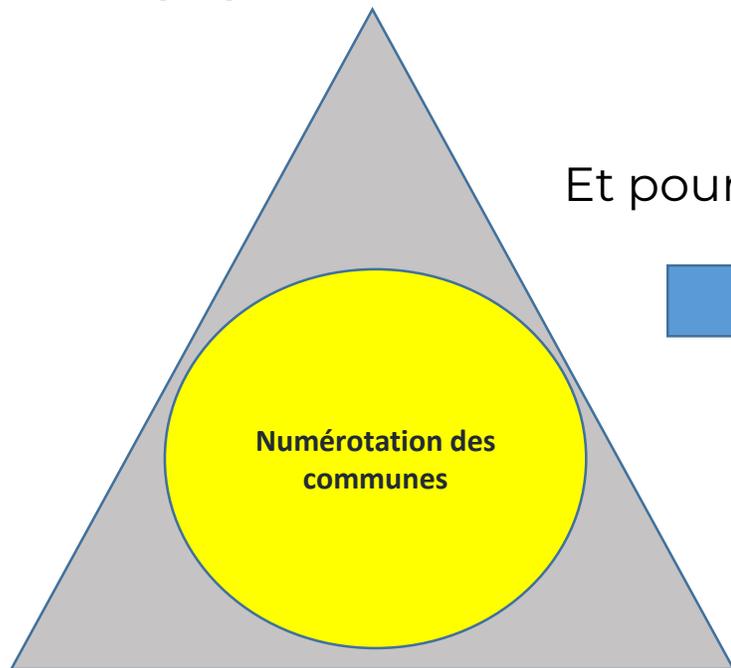
- Concentration des SDIS, SAMU, Gendarmeries
- Développement du e commerce
- Maintien à domicile des personnes en difficultés
- Livraison des repas
- Revitalisation des espaces ruraux

### **LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES**

- Déploiement du réseau GPS
- La qualité de l'adresse enjeux de développement économique des territoires et égalité des citoyens
- Déploiement de la fibre optique
- Accès aux services ; opportunités de développement pour les entreprises et du milieu associatif



**Cadastre pour la propriété et la fiscalité**



Et pour les utilisateurs de l'adresse



**UNIQUE**

Numérotation  
& Dénomination des  
voies



**GEOLOCALISABLE**



**NON AMBIGÛE**

**La Poste pour la sémantique et interactions avec les communes limitrophes**

**IGN pour la géographie, cartographie**

Avec une intégration dans la Base Adresse Nationale



## **Le cadre juridique**

### **UNE OBLIGATION LÉGALE POUR LES COMMUNES DE ~~PLUS DE 2000 HABITANTS~~ (décret 94-1112 du 19/12/1994)**

Notification au bureau du cadastre

Dénomination des voies publiques et privées et leurs modifications

Numérotage des immeubles et leurs modifications

### **L'ADRESSAGE DES COMMUNES RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE (Art. L2212-2 CGTC)**

L'adressage est un des éléments permettant la commodité de passage dans les rues. C'est à ce titre que le maire exerce son pouvoir de police général.

### **TOUTES LES VOIES DOIVENT ÊTRE DÉNOMMÉES (Art. L113-1 et L162-1 Code voirie routière)**

Voies publiques

Voies privées ouvertes ou non à la circulation publique

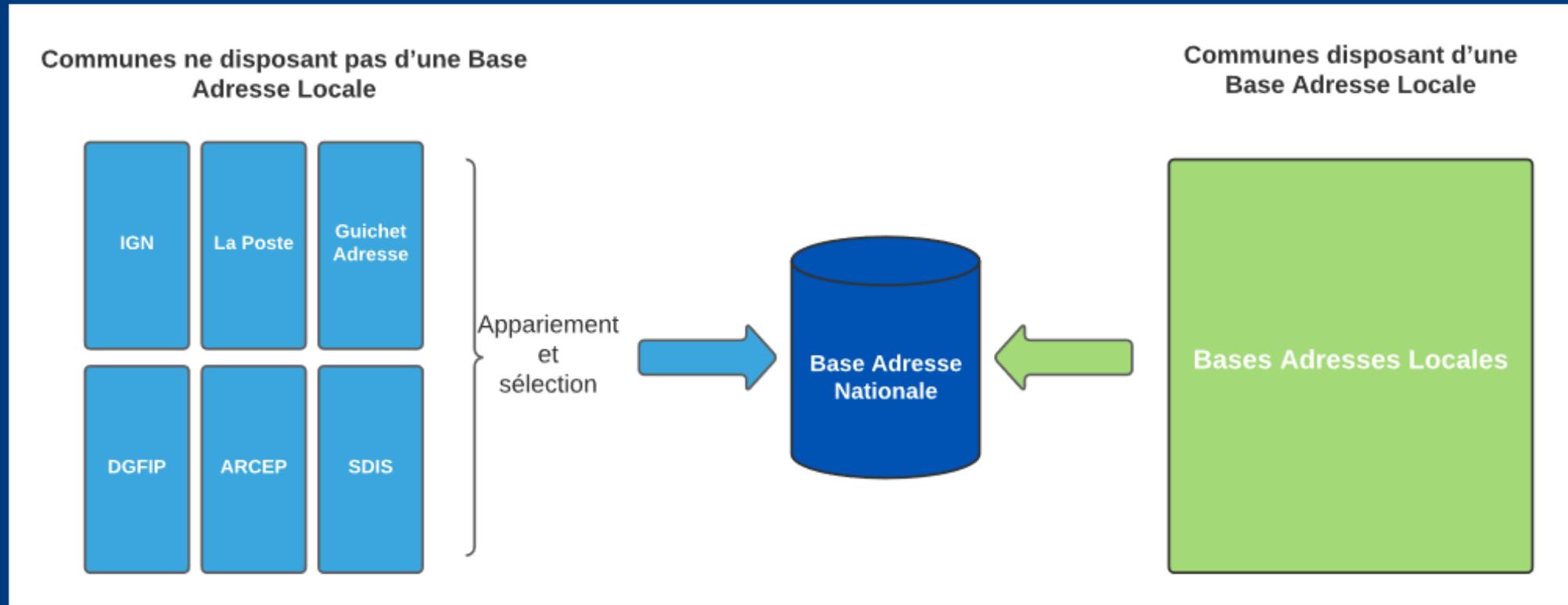
### **2023 : LA LOI 3 DS OFFICIELLEMENT PROMULGUEE différenciation/décentralisation/déconcentration et simplification de l'action publique locale**

**Toutes les communes sont désormais tenues de mettre à jour et de transférer leurs adresses en open data à la Base Adresse Nationale.**

**La saisie pourra se faire dans leur Base Adresse Locale grâce à l'outil « mes adresses »**



- si la commune dispose d'une Base Adresse Locale, ce sont ces adresses qui sont incluses dans la Base Adresse Nationale ;
- dans le cas contraire, la liste des adresses est générée par défaut à partir des **meilleures sources disponibles** (DGFiP, IGN, La Poste, ARCEP, Guichet Adresse, SDIS...).



## LES NOTIONS DE BASE DE L'ADRESSAGE

- Ligne 1 IDENTITÉ DU DESTINATAIRE
  - Civilité - Titre - Nom – Prénom
- Ligne 2 IDENTIFICATION DU POINT DE REMISE
  - N° d 'appartement ou de Boîte à Lettre
  - Étage - Couloir – Escalier
- Ligne 3 COMPLÉMENT DE LOCALISATION DE LA CONSTRUCTION
  - Entrée - Bâtiment - Immeuble – Résidence – Lieu-dit
- Ligne 4 NUMÉRO – LIBELLÉ DE VOIE
  - Rue -Avenue – Hameau...
- Ligne 5 SERVICE DE DISTRIBUTION COMPLÉMENT LOCALISATION VOIE
  - Poste Restante – BP
  - Commune déléguée (lors des fusions)
- Ligne 6 CODE POSTAL ET LOCALITÉ



## QUAND NUMÉROTER ?

- **LE PLUS TÔT POSSIBLE !**

- La dénomination des voies et sa numérotation doit faire partie de TOUT projet de construction ou d'urbanisation.
- Baptiser et numérotter les voies avant l'installation des premiers occupants.
- Éviter d'en laisser l'initiative aux promoteurs immobiliers.
- Éviter de laisser les numéros de parcelle cadastrale, les lot1, lot2...devenir des numéros d'adresse.
- Opter pour un nom définitif car les noms provisoires perdurent longtemps même après décision d'un nom officiel.

- **DÉNOMMER ET NUMÉROTER SANS RESTRICTION !**

- La dénomination et la numérotation concernent toute opération de construction ou de réhabilitation : secteur pavillonnaire, résidence ou lotissement, logement collectif ou maison individuelle, zone commerciale ou d'activités industrielles, artisanales..., bâtiments à vocation culturelle (bibliothèque, médiathèque, école...), sociale, de loisir (jardin public, centre de loisirs...), bâtiments habités ou non, garages, ...
- Tout lieu susceptible de recevoir du public, un service, un évènement



# LES REGLES D'OR DE LA DENOMINATION

- **EVITER LES HOMONYMIES OU HOMOPHONIES DE NOMS**
  - ❑ Ex. RUE DE LA MAIRIE et PLACE DE LA MAIRIE
  - ❑ RUE CORNEILLE & RUE DES CORNEILLES
- **EVITER LES LIBELLÉS SE TERMINANT PAR DES MENTIONS PARTICULIÈRES DÉCRIVANT UN TYPE DE VOIE OU UN AMÉNAGEMENT**
  - ❑ Ex. : PREMIERE AVENUE, RUE DE LA GRANDE AVENUE Ex. : PROLONGEE...
- **EVITER LES LIBELLÉS DE VOIE TROP LONGS**
  - ❑ Ex. : RUE DES ETUDIANTS NORMALIENS FUSILLES ET LEURS CAMARADES.
    - ❑ Écrit couramment RUE DES NORMALIENS FUSILLES.
    - ❑ Traduit selon les normes de l'adresse : RUE E N FUSILLES LEURS CAMARADES.
    - ❑ Dans les 2 cas, la restitution ne correspond pas à l'hommage qu'a voulu rendre la municipalité.
- **CIBLER LES CHANGEMENTS DE NOM DE VOIE**
  - ❑ aux voies homonymes et aux voies dont le nom est très proche et donc source d'erreurs



# IDENTIFICATION DE LA VOIE ET SON TRACE GEOGRAPHIQUE

- **DÉFINITION DE LA VOIE**

- Le début de la voie est le point le plus près du point de référence
- Une voie a un type et un toponyme
  - Rue, impasse, boulevard, lieu dit, ruelle....
  - Garder l'histoire de la commune
- Intégrer le PLU
  - Ne pas mettre un début de voie après une parcelle constructible



- **NUMÉROTÉ TOUS LES ACCÈS DONNANT SUR UNE VOIE, AVEC OU SANS BÂTIMENT.**
  - ❑ Entrées d'immeubles, portes cochères, portails ouvrant sur une cour d'immeuble, débouché de voies desservant une résidence, entrée de magasin, d'usine, entrée de propriété, porte de jardin...
  - ❑ Attention : attribuer un numéro à chaque entrée en cas de plusieurs entrées pour un même lieu.
- **LE SENS CROISSANT DES NUMÉROS EST ÉTABLI EN ALLANT DU CENTRE VERS LA PÉRIPHÉRIE**
  - ❑ En cas d'ambiguïté, choisir le sens EST vers OUEST et si l'ambiguïté persiste, NORD vers SUD
- **PRÉFÉRER LA NUMÉROTATION MÉTRIQUE**
  - ❑ Chaque numéro affiche la distance à partir du début de voie.
  - ❑ Elle permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante.
- **LA NUMÉROTATION DOIT ÊTRE PAIRE À DROITE ET IMPAIRE À GAUCHE DANS LE SENS CROISSANT DES NUMÉROS**
  - ❑ Exclure les imbrications de numéros pairs et impairs sur un même côté.
  - ❑ Exclure toute numérotation qui ne serait pas croissante.
    - ❑ 20, 36, 44... et jamais 20, 14, 36...
- **ÉVITER LES EXTENSIONS**
  - ❑ bis, ter, quater...
  - ❑ ainsi que les lettres A, B, C, D... :
  - ❑ Ex. : L'adresse 5B ALLEE DES BOIS sera transformée en 58 ALLEE DES BOIS.



- **NUMÉROTÉR TOUS LES ACCÈS DONNANT SUR UNE VOIE, AVEC OU SANS BÂTIMENT.**
  - Entrées d'immeubles, portes cochères, portails ouvrant sur une cour d'immeuble, débouché de voies desservant une résidence, entrée de magasin, d'usine, entrée de propriété, porte de jardin...
  - Attention : attribuer un numéro à chaque entrée en cas de plusieurs entrées pour un même lieu.
- **LE SENS CROISSANT DES NUMÉROS EST ÉTABLI EN ALLANT DU CENTRE VERS LA PÉRIPHÉRIE**
  - En cas d'ambiguïté, choisir le sens EST vers OUEST et si l'ambiguïté persiste, NORD vers SUD
- **PRÉFÉRER LA NUMÉROTATION MÉTRIQUE**
  - Chaque numéro affiche la distance à partir du début de voie.
  - Elle permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante.
- **LA NUMÉROTATION DOIT ÊTRE PAIRE À DROITE ET IMPAIRE À GAUCHE DANS LE SENS CROISSANT DES NUMÉROS**
  - Exclure les imbrications de numéros pairs et impairs sur un même côté.
  - Exclure toute numérotation qui ne serait pas croissante.
    - 20, 36, 44... et jamais 20, 14, 36...
- **ÉVITER LES EXTENSIONS**
  - bis, ter, quater...
  - ainsi que les lettres A, B, C, D... :
  - Ex. : L'adresse 5B ALLEE DES BOIS sera transformée en 58 ALLEE DES BOIS.



# LE CAS DU REGROUPEMENT DES COMMUNES

Avec le regroupement de communes apparaît la question de l'adresse et particulièrement celle des voies homonymes.

- **RENOMMER LES VOIES HOMONYMES**

- Dans de nombreuses communes, des rues portent le même nom (rue de l'église, rue du lavoir, place de la mairie, etc.).
- Ce phénomène qui n'est pas anecdotique, contribue à dégrader la qualité de la localisation des adresses concernées et ainsi la qualité des services rendus à ces adresses.

- **AJOUTER LE NOM DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**

- Dans la ligne de l'adresse située entre la voie et la commune nouvelle
- Le nom de la commune nouvelle est placé sur la dernière ligne de l'adresse.
- Cette solution permet aux communes de conserver le nom de leurs rues.
- Mais elle ne règle que partiellement le problème car l'utilisation de deux noms de communes n'est pas systématique : sites internet, GPS, certains organismes publics : dans ce cas, les rues homonymes constituent une véritable difficulté.



# LA SIGNALÉTIQUE



- **LES PLAQUES DE RUE**

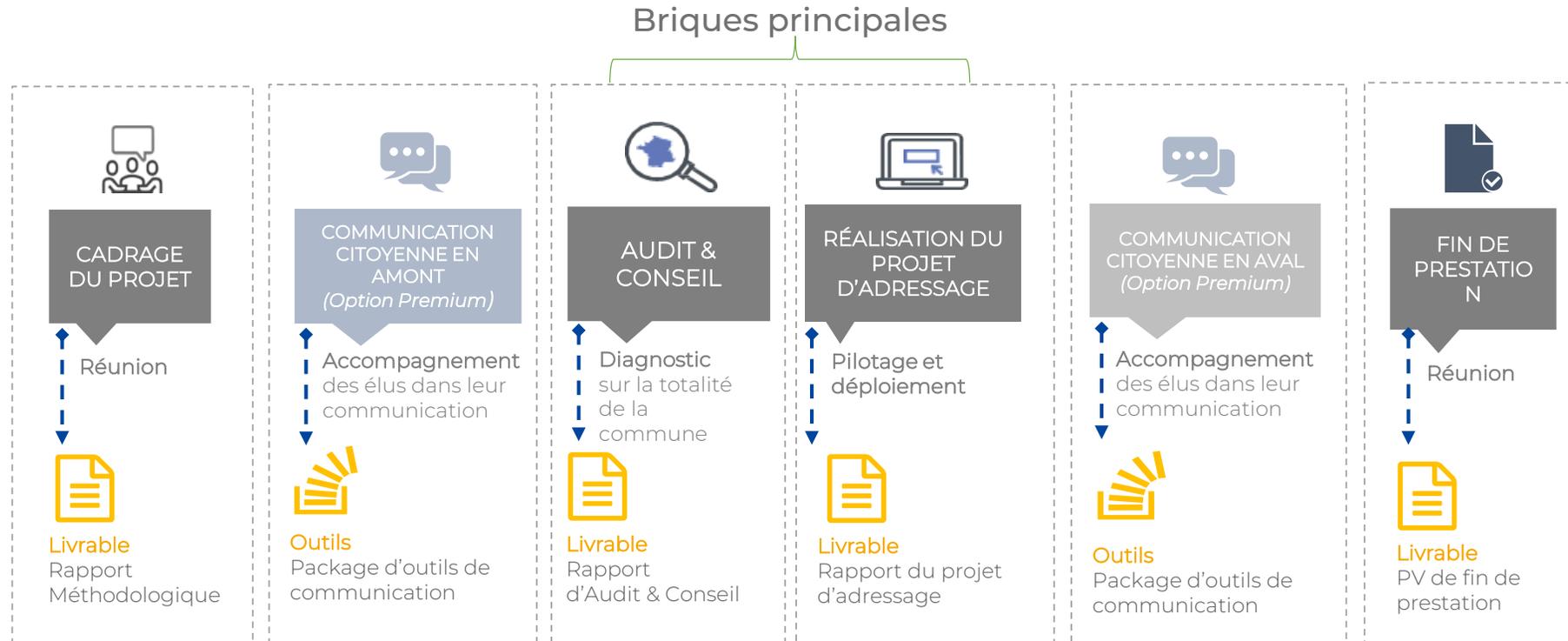
- Veillez à apposer à chaque intersection une plaque mentionnant
  - Le libellé in extenso et en majuscules

- **LES PLAQUES DE NUMÉROS**

- La première numérotation est à la charge des communes
- L'entretien des plaques est à la charge des propriétaires
- Les propriétaires ne peuvent s'opposer à la mise en place des plaques de nom de voies et des numéros des immeubles ; leur accord n'est pas nécessaire

Conseil

- Une attention particulière à apporter aux panneaux de direction pour les lieux-dits en impasse
- Apposer un panneau d'entrée des lieux-dits



## DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

### EN COMPLEMENT



**L'OFFRE SIGNALÉTIQUE**

La fourniture de plaques de rue et de plaques de numéros de maison

# Qualité de l'adresse, relative au territoire d'étude

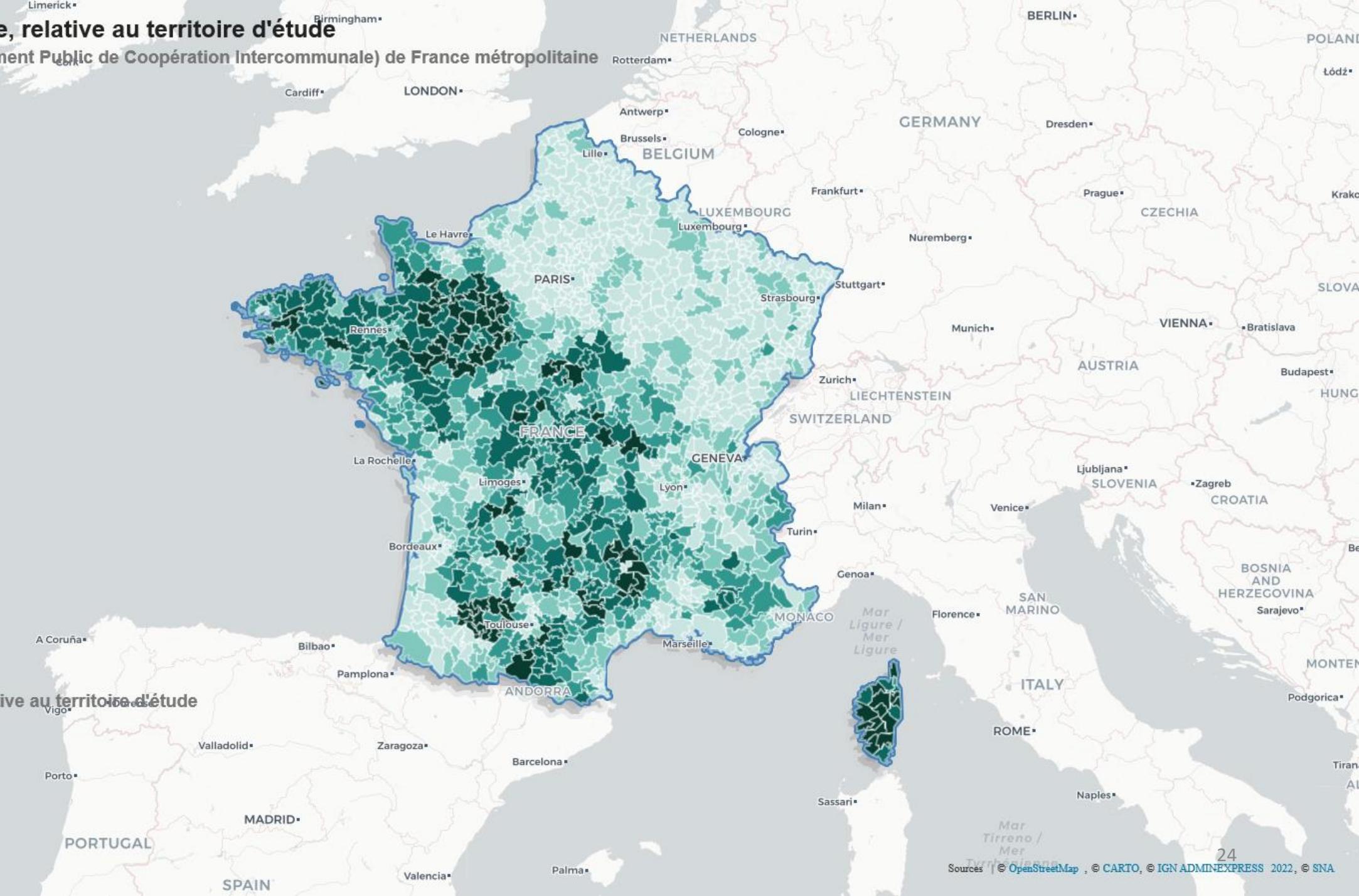
dans les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de France métropolitaine

## Qualité de l'adresse, relative au territoire d'étude

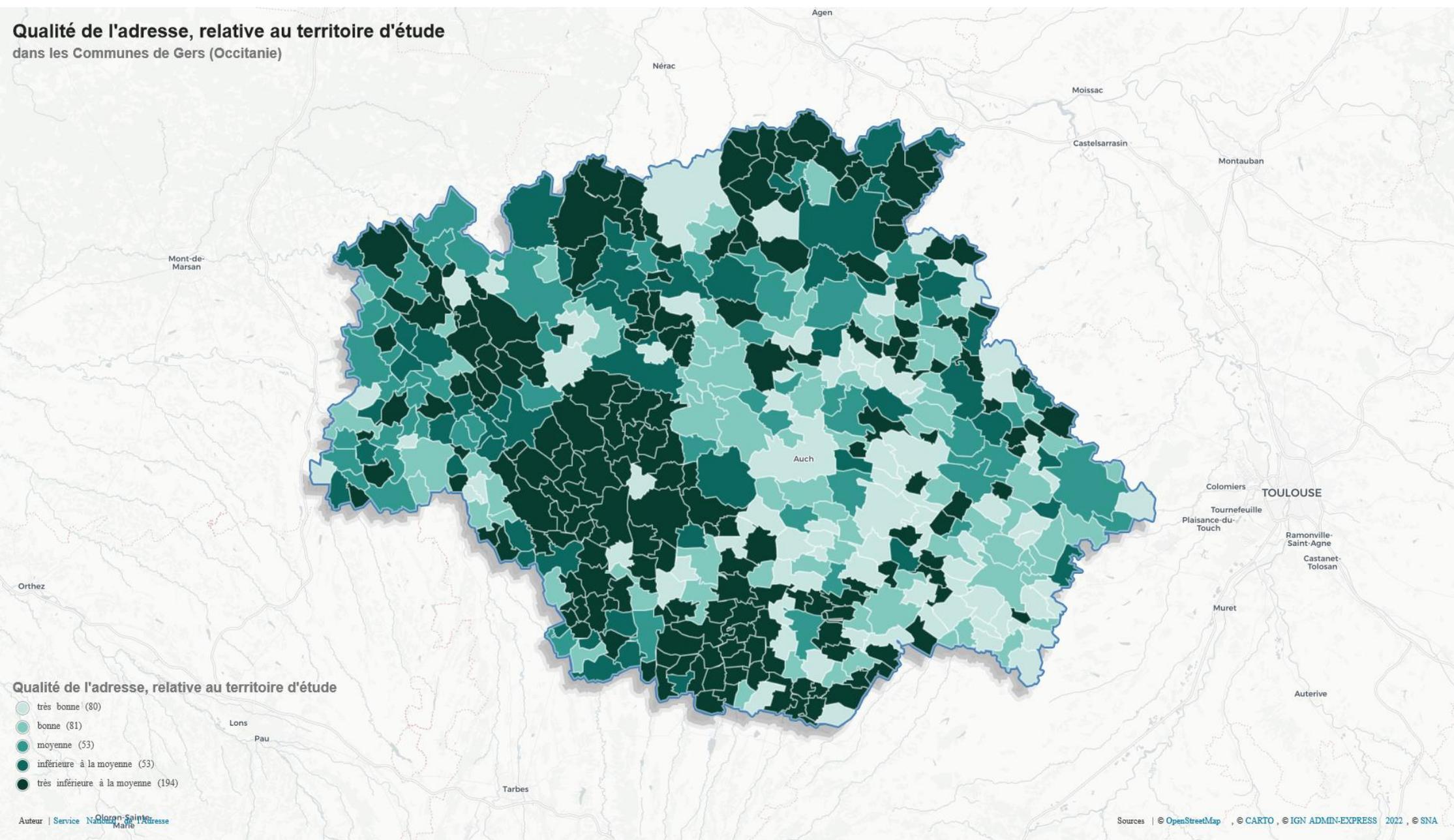
- très bonne (466)
- bonne (300)
- moyenne (207)
- inférieure à la moyenne (164)
- très inférieure à la moyenne (94)

Auteur | Service National de l'Adresse

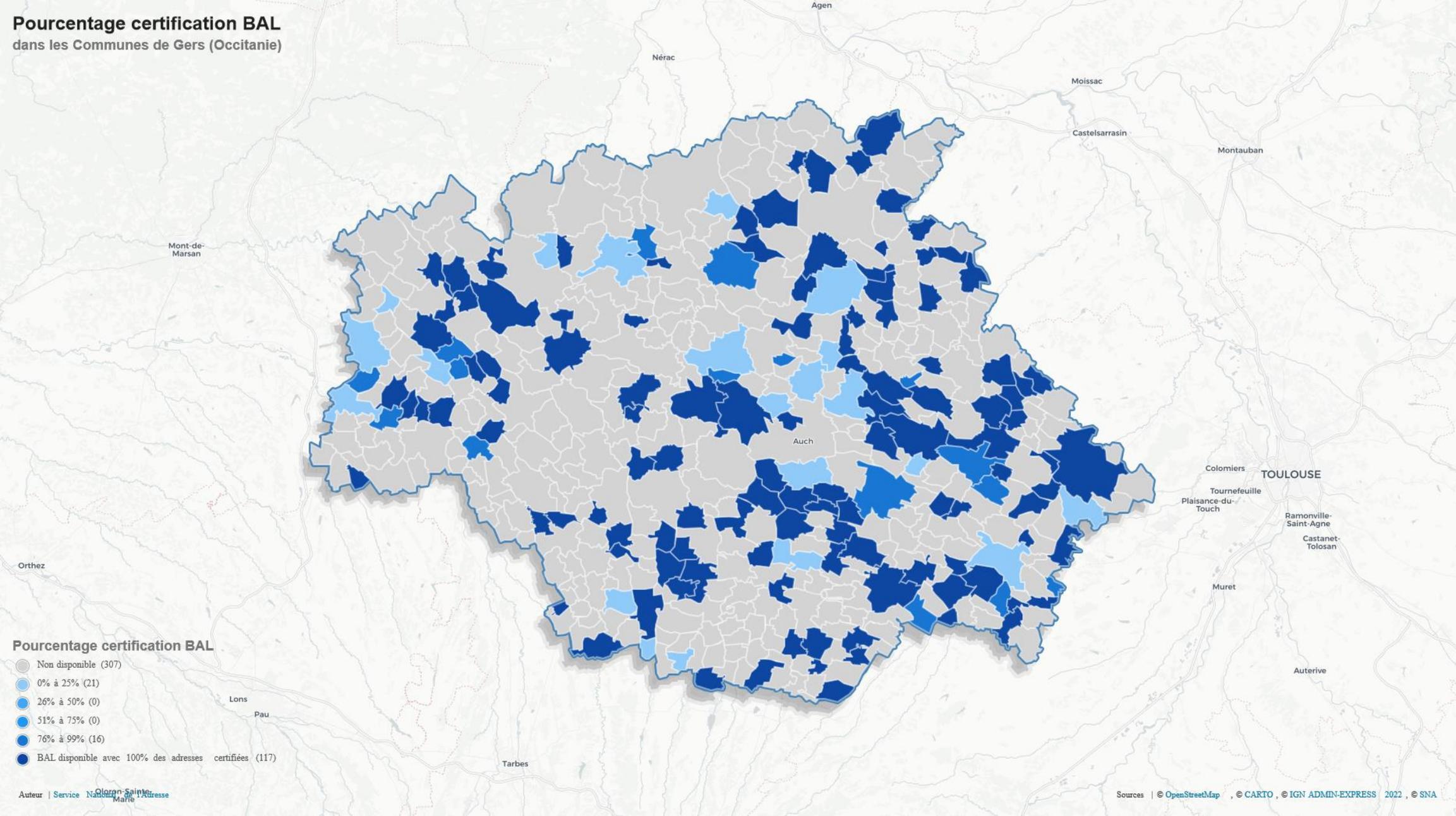
Sources | © OpenStreetMap, © CARTO, © IGN ADMINEXPRESS 2022, © SNA



# Qualité de l'adresse, relative au territoire d'étude dans les Communes de Gers (Occitanie)



# Pourcentage certification BAL dans les Communes de Gers (Occitanie)



- Pourcentage certification BAL**
- Non disponible (307)
  - 0% à 25% (21)
  - 26% à 50% (0)
  - 51% à 75% (0)
  - 76% à 99% (16)
  - BAL disponible avec 100% des adresses certifiées (117)

Auteur | Service National de l'Adresse

Sources | © OpenStreetMap, © CARTO, © IGN ADMIN-EXPRESS 2022, © SNA

## Les aides possibles

Une demande auprès de la DETR

## Un PRE-DIAGNOSTIC OFFERT

pour vous sensibiliser sur la qualité de l'adresse de votre territoire à l'aide d'éléments concrets.



# Témoignage de Monsieur le Maire de SAINT SAUVY

Intervention de M. Bernadot  
Maire de Saint SAUVY



Merci pour votre attention

